COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 12 au 18 novembre 2016

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

Coopération.....3

- **À BRUXELLES : La COI plaide pour un traitement différencié des PIED**
- **11e FED : la COI pour la prise en compte des spécificités insulaires**
- **La prise en compte des spécificités insulaires au cœur du message de la COI à Bruxelles**
- **SG de la COI : visite du DG de l'Autorité régulatrice des TIC de l'Union des Comores**

Santé.....11

- **Fièvre aphteuse –Fact Finding Committee: Le Dr Meenowa apporte un démenti face aux propos de ses collègues**

Sécurité maritime.....15

- **COI/MASE : Au-delà contre la piraterie**

Changement climatique.....17

- **COP22 : l'Afrique présente un front uni et plaide pour passer à l'action**

Tourisme.....19

- **Maurice : croissance touristique de 20% en octobre**
-

Coopération

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

À BRUXELLES : La COI plaide pour un traitement différencié des PEID

11 NOVEMBRE, 2016



Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), Madi Hamada, a participé cette semaine à la 4e réunion du Groupe de haut niveau réunissant les organisations régionales d'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AfOA-OI) et l'Union européenne pour la programmation et la mise en œuvre du 11e Fonds européen de développement (FED). Il a, à cette occasion, réitéré la nécessité de prendre en compte les spécificités insulaires dans l'élaboration et la conduite des programmes de développement à venir. Madi Hamada a, lors de la 4e réunion du Groupe de haut niveau, expliqué que l'évolution future de la Commission de l'océan Indien en communauté « devrait permettre à notre organisation régionale d'être au même niveau que celui des autres organisations africaines présentes et ainsi mieux défendre les intérêts de

l'Indianocéanie ». Sur le plan stratégique, le Secrétaire général de la COI a plaidé devant ses pairs d'Afrique continentale et les représentants de l'UE, pour la prise en compte des spécificités insulaires de l'Indianocéanie, en particulier la connectivité régionale qui est « au cœur des attentes de nos îles sur trois piliers, soit maritime, aérien et numérique ». Madi Hamada a aussi fait le point sur les avancées des projets d'infrastructures stratégiques que sont la route Antsiranana/Ambanja à Madagascar, l'extension du port de Moroni aux Comores, ainsi que de celui de Victoria aux Seychelles et l'agrandissement de l'aéroport de Rodrigues. Le point sur l'avancement du projet METISS, traitant la mise en place d'un câble optique reliant la région à la bande passante internationale, a aussi fait l'objet d'échanges positifs entre l'UE et la COI. Cette dernière a aussi servi de porte-parole aux pays signataires de l'Accord de partenariat économique intérimaire (Madagascar, Maurice, Seychelles) pour la formulation d'un nouveau projet régional de croissance et de compétitivité.

Concernant l'avancement de la programmation pour la région AfOA-OI du 11e FED, un constat positif a été dressé par les responsables européens, en particulier pour l'enveloppe régionale placée sous la responsabilité de la COI. Enfin, à quelques jours de l'adoption formelle par la Commission européenne d'une communication sur l'avenir de la coopération ACP-UE, l'après-Cotonou a été évoqué en termes politiques par le Secrétaire général de la COI : « Je suis convaincu de l'importance de définir des groupes de pays cohérents, réunis par de grandes problématiques communes de développement », a-t-il insisté. Pour lui, le mécanisme post-Cotonou doit reconnaître les besoins spécifiques des États insulaires en développement. C'est un plaidoyer que la COI peut légitimement porter au nom de tous les États insulaires d'Afrique, ouvrant ainsi la voie à un resserrement des liens avec les communautés insulaires du Pacifique et de la Caraïbe. Le Secrétaire général de la COI s'est entretenu avec Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service diplomatique de l'UE. À cette occasion, Madi Hamada a précisé les principaux objectifs de son mandat à la tête de la COI, surtout la promotion de la sécurité

régionale dans son acception la plus large, y compris la sécurité alimentaire et sanitaire. Au moment où se prépare déjà le prochain Sommet Europe-Afrique de novembre 2017, cette orientation sécuritaire coïncide parfaitement avec les préoccupations des deux partenaires. Concrètement, l'idée a été évoquée d'élargir des projets actuels ou en instruction à d'autres aspects de la problématique sécuritaire en océan Indien, comme la lutte contre le trafic de drogue. Le Secrétaire général a conclu cette rencontre en insistant auprès du haut responsable européen sur la nécessité d'une reconnaissance des spécificités de la COI en tant que représentante des intérêts des États insulaires et de la nécessité d'un traitement différencié de ceux-ci dans la relation Afrique-Europe et, au-delà, dans la communauté internationale.

http://www.lemauricien.com/article/bruxelles-la-coi-plaide-traitement-differencie-des-peid

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

11e FED : la COI pour la prise en compte des spécificités insulaires

Madi Hamada à Bruxelles

12 novembre 2016

Un communiqué de la Commission de l'océan Indien diffusé le 9 novembre rend compte de la mission du secrétaire général de l'organisation à Bruxelles. Le communiqué précise notamment que « la COI s'est également faite le porte-parole des pays signataires de l'Accord de partenariat économique intérimaire (Madagascar, Maurice, Seychelles) pour la formulation d'un nouveau projet régional de croissance et de compétitivité ». Voici le contenu de ce communiqué, avec des intertitres de Témoignages.



Koen Vervaeke, directeur Afrique du Service diplomatique de l'Union européenne, et Madi Hamada, secrétaire général de la COI.

Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), Madi Hamada, s'est rendu à Bruxelles pour participer à la quatrième réunion du Groupe de haut niveau qui réunit les organisations régionales d'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AfOA-OI) et l'Union européenne (UE) pour la programmation et la mise en œuvre du 11ème Fonds européen de développement (FED). A cette occasion, le Secrétaire général de la COI a réitéré la nécessité de prendre en compte les spécificités insulaires dans l'élaboration et la conduite des programmes de développement à venir.

Après avoir rendu hommage au travail accompli par son prédécesseur en tant que président du Groupe de haut niveau, le Secrétaire général de la COI a assuré les organisations régionales d'AfOA-OI comme l'Union européenne de sa « volonté sans faille de consolider et amplifier le travail accompli depuis plusieurs années ». Il a également expliqué que l'évolution future de la Commission de l'océan Indien en Communauté « devrait permettre à notre organisation régionale d'être au niveau des autres organisations africaines présentes et ainsi mieux défendre les intérêts de l'Indianocéanie ».

Sur le plan stratégique, le Secrétaire général de la COI a plaidé avec détermination, devant ses pairs d'Afrique continentale et les représentants de l'UE, pour la prise en compte des spécificités insulaires de l'Indianocéanie, en particulier en ce qui concerne la connectivité régionale qui est « au cœur des attentes de nos îles sur les trois piliers maritime, aérien et numérique ». Madi Hamada a fait le point des avancées des projets d'infrastructures stratégiques que sont la route Antsiranana - Ambanja à Madagascar, l'extension du port de Moroni aux Comores, ainsi que de celui de Victoria aux Seychelles et l'agrandissement de l'aéroport de l'île Rodrigues à Maurice. Le point sur l'avancement du projet METISS

de mise en place d'un câble optique reliant la région à la large bande passante internationale a aussi fait l'objet d'échanges positifs entre la COI et l'Union européenne.

Avenir des relations ACP-UE

La COI s'est également faite le porte-parole des pays signataires de l'Accord de partenariat économique intérimaire (Madagascar, Maurice, Seychelles) pour la formulation d'un nouveau projet régional de croissance et de compétitivité.

Concernant l'avancement de la programmation pour la région AfOA-OI du 11ème FED, un constat positif a été dressé par les responsables européens, en particulier pour ce qui concerne l'enveloppe sous régionale placée sous la responsabilité de la COI.

Enfin, à quelques jours de l'adoption formelle par la Commission européenne d'une communication sur l'avenir de la coopération ACP-UE, l'après-Cotonou a été évoqué en termes politiques par le Secrétaire général de la COI : « je suis convaincu de l'importance de définir des groupes de pays cohérents, réunis par de grandes problématiques communes de développement », a-t-il insisté. Pour lui, le mécanisme post-Cotonou doit reconnaître les besoins spécifiques des Etats insulaires en développement. C'est un plaidoyer que la COI peut légitimement porter au nom de tous les Etats insulaires d'Afrique, ouvrant ainsi la voie à un resserrement des liens avec les communautés insulaires du Pacifique et de la Caraïbe.

Sommet Europe-Afrique

A l'occasion de son passage à Bruxelles, le Secrétaire général de la COI s'est longuement entretenu avec Koen Vervaeke, directeur Afrique du Service diplomatique de l'Union européenne.

Lors de cet entretien au siège des institutions européennes, Madi Hamada a précisé les principaux objectifs de son mandat à la tête de la COI, en particulier la promotion de la sécurité régionale dans son acception la plus large, y compris la sécurité alimentaire et sanitaire. Au moment où se

prépare déjà le prochain Sommet Europe-Afrique de novembre 2017, cette orientation sécuritaire coïncide parfaitement avec les préoccupations des deux partenaires. Concrètement, l'idée a été évoquée d'élargir des projets actuels ou en instruction à d'autres aspects de la problématique sécuritaire en océan Indien, comme la lutte contre le trafic de drogue.

Le Secrétaire général a conclu cette rencontre en insistant auprès du haut responsable européen sur la nécessité d'une reconnaissance des spécificités de la COI en tant que représentante des intérêts des Etats insulaires et de la nécessité d'un traitement différencié de ceux-ci dans la relation Afrique-Europe et, au-delà, dans la communauté internationale.

http://www.temoignages.re/politique/co-developpement/11e-fed-la-coi-pour-la-prise-en-compte-des-specificites-insulaires,88078

Maurice Info
www.maurice-info.mu
#mauriceinfomu

La prise en compte des spécificités insulaires au cœur du message de la COI à Bruxelles

-

Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), Madi Hamada, s'est rendu à Bruxelles pour participer à la quatrième réunion du Groupe de haut niveau qui réunit les organisations régionales d'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien (AfOA-OI) et l'Union européenne (UE) pour la programmation et la mise en œuvre du 11ème Fonds européen de développement (FED).



Koen Vervaeke et Madi Hamada

A cette occasion, le Secrétaire général de la COI a réitéré la nécessité de prendre en compte les spécificités insulaires dans l'élaboration et la conduite des programmes de développement à venir.
Après avoir rendu hommage au travail accompli par son prédécesseur en tant que président du Groupe de haut niveau, le Secrétaire général de la COI a assuré les organisations régionales d'AfOA-OI comme l'Union européenne de sa « volonté sans faille de consolider et amplifier le travail accompli depuis plusieurs années ». Il a également expliqué que l'évolution future de la Commission de l'océan Indien en Communauté « devrait permettre à notre organisation régionale d'être au niveau des autres organisations africaines présentes et ainsi mieux défendre les intérêts de l'Indianocéanie ».
Sur le plan stratégique, le Secrétaire général de la COI a plaidé avec détermination, devant ses pairs d'Afrique continentale et les représentants de l'UE, pour la prise en compte des spécificités insulaires de l'Indianocéanie, en particulier en ce qui concerne la connectivité régionale qui est « au cœur des attentes de nos îles sur les trois piliers maritime, aérien et numérique ». Madi Hamada a fait le point des avancées des projets d'infrastructures stratégiques que sont la route Antsiranana – Ambanja à Madagascar, l'extension du port de Moroni aux Comores, ainsi que de celui de Victoria aux Seychelles et l'agrandissement de l'aéroport de l'île Rodrigues à Maurice. Le point sur l'avancement du projet METISS de mise en place d'un câble optique reliant la région à la large bande passante internationale a aussi fait l'objet d'échanges positifs entre la COI et l'Union européenne..à lire plus

http://www.maurice-info.mu/prise-compte-specificites-insulaires-coeur-message-de-coi-a-bruxelles.htm

HABARI ZA KOMORI
أخبار من جزر القمر | Nouvelles des Comores
Site d'information des Comores. Toute l'actualité des Iles Comores et de la diaspora comorienne en continu

Accueil >

16 Nov 2016

Secrétariat général de la COI: Visite du Directeur général de l'Autorité régulatrice des TIC de l'Union des Comores

J'aime Partager 17 K personnes aiment ça.

Saïd Mouinou Ahamada, Directeur Général de l'Autorité nationale de régulation des technologies de l'information et de la communication de l'Union des Comores (ANRTIC) a effectué une visite de courtoisie au Secrétariat général de la Commission de l'océan Indien (COI). Il a été reçu par Koulthoum Djamadar, chargée de mission « Stabilité et diplomatie, santé, genre et mobilité ».



(de g.à.dr.) Ibrahim Mze Mohamed, conseiller chargé des relations internationales de l'ANRTIC; Koulthoum Djamadar, chargée de mission de la COI; Said Mouinou Ahamada, directeur général de l'ANRTIC

Lors de cette rencontre, le Directeur général de l'ANRTIC a indiqué sa volonté d'accompagner le rapprochement des autorités de régulation des Tics de la région avec l'appui de la COI. Soutenant que les TIC peuvent sous-tendre le développement économique et social, il a également souligné la nécessité pour l'ANRTIC de gagner en expertise pour mieux encadrer le secteur des TIC qui se libéralise progressivement aux Comores. Le Directeur général de l'ANRTIC s'est félicité également de l'action de la COI dans le domaine, notamment avec le projet METISS qui fédère des opérateurs privés de la région pour la mise en place d'un câble à très haut débit.

La chargée de mission de la COI a expliqué plus en détails l'action de la COI en faveur de la connectivité numérique ce qui avait notamment permis à un responsable de l'ANRTIC de participer à deux missions en Estonie visant à nouer une coopération avec ce petit Etat balte, champion de la gouvernance numérique au niveau européen et mondial.

Lors de sa mission à Maurice, Saïd Mouinou Ahamada rencontrera également son homologue mauricien afin de discuter des opportunités de coopération bilatérale et de l'intérêt d'une mise en réseau régionale des régulateurs. Le Directeur général de l'ANRTIC était accompagné de son Conseiller chargé des relations internationales, Ibrahim Mzé Mohamed. *Article paru sur COI*

http://www.habarizacomores.com/2016/11/secretariat-general-de-la-coi-visite-du.html

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

Fièvre aphteuse –Fact Finding Committee : Le Dr Meenowa apporte un démenti face aux propos de ses collègues

13 novembre, 2016 -

Dernière intervention du Dr Deodass Meenowa, jeudi, lors du Fact Finding Committee sur l'épidémie de fièvre aphteuse présidé par le Master & Registrar, Shameen Hamuth-Laulloo. Le chef vétérinaire du ministère de l'Agro-Industrie a balayé d'un revers de la main toutes les accusations portées contre lui par ses collègues vétérinaires pour les décisions prises quant à la gestion de l'épidémie à Maurice et Rodrigues. D'entrée en matière, le Dr Deodass Meenowa s'est défendu en affirmant avoir contacté le Chairman du Veterinary Council pour quémander de l'aide auprès des vétérinaires du privé. Il affirme avoir agi ainsi car le Veterinary Council détient la liste de tous les vétérinaires et c'est pourquoi il n'a pas jugé utile de se tourner vers le Président de l'association des vétérinaires.
Interrogé quant au manque de communication qu'il y a eu, le chef vétérinaire a fait valoir que le ministère a fait plusieurs conférences de presse pour que le public soit informé via les médias traditionnels. "Otherwise, there were internal meetings, decisions were taken collectively as well as all actions were collective." Intervenant le Master and Registrar devait répliquer : "All the blame has been laid at your door." Se défendant, le Dr Meenowa déclare qu'il n'était pas descendu sur le terrain mais qu'il s'informait par le biais des vétérinaires, à la suite de quoi il faisait des rapports au ministère concernée. Et d'insister : "Nous avons travaillé comme une équipe. Toute décision prise a été collective."

Et qui a décidé de tuer ?

Et qui a décidé de tuer ? "Là aussi, cette décision a été discutée au niveau du comité de crise et à travers les avis des experts, notamment le Dr Arena de la Food Agricultural Organisation (FAO) et du Dr Éric Cardinal de la Commission de l'océan Indien (COI). Il nous conseillait mais toute décision a été prise collectivement", n'a cessé de clamer le Dr Meenowa. Au niveau de l'absence des inspections dans des abattoirs de l'Inde avant

toute exportation à Maurice, là aussi le chef vétérinaire s'est défendu, affirmant qu'il a à maintes reprises formulé la demande à travers des correspondances écrites auprès du ministère. Toutefois, il n'avait pas de preuves écrites à fournir. S'attardant sur le permis d'importation accordé à Socovia, la plus grande ferme de l'île, et ce, en dépit du fait que l'épidémie battait son plein, le Dr Meenowa a expliqué : "Le permis avait été livré plus tôt et qu'un tel permis était valable pour trois mois. Et qu'à pareille époque, il n'avait pas été diagnostiqué s'il s'agissait encore de la fièvre aphteuse."Poursuivant, le Sr Sibartie voulut savoir pourquoi des vaccins avaient été dans un premier temps refusés à Socovia, alors que des bêtes de deux fermes de plus de 50 km du foyer avaient été accordés. Ce dernier répondit qu'il s'agissait de fermes reproductives. Après discussion, poursuivit-il, il a été établi que si les bêtes de la ferme de Socovia avaient été vaccinées avant l'Eid-Ul-Adha, les gens auraient pensé que le bétail était malade. "Was this your business ?" rétorqua alors le Dr Sibartie.
S'agissant des membres retenus pour siéger sur le comité de crise, là aussi le Dr Meenowa a déclaré que les noms ont été suggérés après discussion avec le Permanent Secretary et le personnel de l'administration notamment.

Manque d'expertise

Le Dr Sibartie voulut ensuite savoir s'il avait envisagé de retenir les services d'un officier de communication comme le préconise la World Organisation of Animal Health (OIE). Ce à quoi il a répondu par la négative et informa qu'il ne pouvait émettre de communiqué de son propre chef. Interrogé ensuite quant aux raisons ayant poussées la saisie des organes du bétail de la ferme de Socovia après l'abattage, le vétérinaire s'est justifié en affirmant avoir fait des tests pour voir si le virus y était toujours. Argument réfuté par le Dr Sibartie, qui insista avec force que ce test ne prouve rien, uniquement que les animaux avaient à un moment à un autre été exposés à la maladie. Par contre, affirma-t-il, la saisie de ces organes relevait d'un manque à gagner de Rs 7 000 par animal pour l'importateur. Il l'interrogea par ailleurs sur la logique derrière la poursuite de l'abattage des cochons alors que l'abattoir de Roche-Bois était fermé pour le bétail. Venant ensuite au retard du diagnostic de la maladie, le Dr Sibartie a fait part qu'il était d'avis que les deux employées du laboratoire du ministère manquait d'expertise et qu'il fallait leur donner une bonne formation. Appelée elle aussi pour la deuxième fois, Ganeshwaree Callychurn, Deputy Permanent Secretary, a été interrogée quant à la raison pour laquelle l'Association des Vétérinaires n'a pas été appelée à aider pendant la crise. Cette dernière a fait valoir, mercredi, qu'il n'y avait aucun lieu d'attendre une invitation. "They could have come towards us." Toutefois, indiqua-t-elle, trois vétérinaires du privé, à savoir Dr Bestel, Sandra Desvaux et Sam Narainpoullé, l'ont fait de leur propre

chef pendant un certain temps. Le Master and Registrar interrogea de plus Ganeshwaree Callychurn sur l'absence d'inspection par les autorités privées en Inde dans des abattoirs tout en rappelant que Sultana Joonas, représentante d'Allana à Maurice, a précédemment déclaré qu'on vendait de la viande qu'on ne voudrait pas donner à son chien et que cette même viande est vendue à la population. Cette dernière répliqua alors qu'il y a eu une requête l'année dernière du chef vétérinaire, le Dr Meenowa, pour une inspection mais que la demande n'a pas été entretenue pour des raisons qu'elle ignore. Elle rappela que le ministère se base sur la liste de l'Agricultural and Processed Food Products Export Developement Authority (APEDA) de l'Inde et que 20 abattoirs sont aptes à exporter de la viande à Maurice. Cela, suivant un Memorandum of Understanding (MOU) signé entre l'APEDA et le ministère de tutelle. Le Dr Sibartie devait alors intervenir pour expliquer que l'APEDA est une institution privée mais reconnue par les autorités indiennes. Et que malgré le MOU, le pays demeure souverain. "Il est clair que les autorités mauriciennes disposent du droit d'inspecter les abattoirs de temps en temps et non pas que l'APEDA dispose d'une carte blanche. Cela se fait notamment par l'Indonésie." C'est ainsi qu'il déclara : "Il s'est dit étonné de constater que notamment l'abattoir municipal de Mumbaï figure dans la liste autorisée à exporter la viande à Maurice alors qu'il l'avait rejeté en raison de la présence d'excréments." Avant de déclarer un peu plus loin qu'en l'absence d'un "proper risk analysis", plusieurs millions n'auraient pas été dépensés.

Je l'ai lu dans les journaux

En amont, le Chairman de la Mauritius Meat Authority (MMA), Zaid Heera, a quant à lui déclaré que suivant une policy décision, l'abattoir de Roche-Bois était fermé pendant deux semaines à l'abattage des bœufs (cattle) et non pas pour les autres animaux tels que moutons, cabris et cochons. Dr Sibartie : "Étiez vous conscient que la maladie affectait aussi les moutons et les cabris ? Zaid Heera : "Oui, je l'ai lu dans les journaux." Dr Sibartie : "Vous n'étiez pas conscient dans ce cas ?",Zaid Heera : "Au début, il n'y en avait pas. " Il a concédé, en réponse à une autre question du Dr Sibartie, ignorer que les cochons excrètent 3 000 fois plus de virus que le boeuf. Raison pour laquelle le Dr Sibartie lui a demandé si la décision de fermer l'abattoir n'aurait pas dû être appliquée de manière uniforme. Question à laquelle le président de la MMA répliqua qu'il n'est pas un vétérinaire. Abordant un autre volet de questions, Zaid Heera devait confirmer que la MMA place deux types de tampons, un destiné à la viande locale et l'autre sur la viande importée. Une affirmation qui a fait que le Master and Registrar interrogea le président de la MMA : "Is this not unfair competition ?" "Il faut bien que le consommateur puisse différencier", répondit ce dernier. Appelé à nouveau à déposer, Balraj Lutchmeea, Deputy Director de l'Agriculture n'a pas été capable de

répondre aux questions ayant une portée technique, bien qu'il est celui à avoir présidé le comité de crise de la fièvre aphteuse. Interrogé quant au choix des membres ayant siégé sur le comité de crise, Balraj Lutchmeea a soutenu que cette décision était du ressort du Permanent Secretary et du chef vétérinaire, le Dr Meenowa.

A disease that had to be managed

Il devait aussi, à une autre question du Dr Sibartie, soutenir que la présence d'un économiste sur le comité ne s'est pas fait rsentir car son souci principal était de contenir la maladie et non de considérer l'aspect économique de leurs décisions. "Maybe it has been overlooked", répondit sèchement Balraj Lutchmeea. Et au Dr Sibartie d'ajouter : "Decision matters because it's payers money !" De même s'il est normal qu'il n'y avait pas de représentant de l'association des vétérinaires à Maurice, ce dont il répondit qu'il n'était pas "party to all decisions." Il n'a cessé d'arguer qu'il n'est pas vétérinaire. "Talk about management of the committee. It was the disease that had to be managed and we did manage to contain de disease." Il s'est alors félicité en affirmant qu'il a pu contenir la maladie. "You killed more than 1 400 animals and this is your biggest achievement", s'exclama le Dr Sibartie, interloqué, avant d'ajouter que la maladie a mieux été gérée en 1916 alors que le bétail n'avait pas été examiné. Car durant cette période, l'île Maurice avait perdu 186 animaux, à savoir 4 à 5 fois de moins de son cheptel. "Et encore, insista le Dr Sibartie, si le vaccin existait, nous aurions perdu moins." Le FFC reprendra après le 19 novembre car la Cour se rendra à Rodrigues du 16 au 19. L'autre assesseur est Aurèle André, responsable de la réserve François Leguat à Rodrigues.

http://www.lemauricien.com/article/fievre-aphteuse-fact-finding-committee-dr-meenowa-apporte-dementi-face-aux-propos-ses-colleg

Sécurité maritime

PortEcho
Bulletin trimestriel d'information du Port de Toamasina
SPAT 2e Trimestre 2016 n°27

ECONOMIE

COI/MASE

Au-delà de la lutte contre la piraterie

La résurgence des actes de piraterie au large des côtes somaliennes a fortement perturbé le transport maritime mondial. L'économie régionale est dépendante des importations provenant des pays hors du continent dont la majeure partie de l'acheminement se fait par voie maritime. La sécurisation des zones maritimes de l'Océan Indien est devenue une priorité pour les pays régionaux voire internationaux. Des différentes initiatives ont été entreprises par les Etats régionaux afin d'endiguer ce fléau. Une de ces initiatives est le programme MASE (MARITIME SECURITY). A ce titre, une Unité Anti-Piraterie (UAP), regroupant 5 experts des pays de la Commission de l'Océan Indien, dont Madagascar, les Seychelles, l'Ile Maurice et la Réunion, a été mise en place au sein de la Commission de l'Océan Indien, unité dénommée IOC-UAP et basée aux Seychelles. Sollicité par Port Echo, le juriste HASSANI Ahamada Soilihi, représentant comorien en tant qu'expert au sein de l'IOC-UAP, a accepté de donner des explications sur le programme MASE ou Maritime Security.



HASSANI Ahamada Soilihi
Expert au sein de l'unité anti-piraterie de la COI basé aux Seychelles

PE : Pourquoi et comment le programme MASE?

HAS : Il va de soi que la recrudescence des actes de piraterie est fortement préjudiciable à l'économie de la plupart des pays de la région, laquelle économie repose, en grande partie, sur le tourisme et la pêche. D'une façon générale, la conséquence en est que de nombreux navires sont contraints de dévier leurs parcours, cela, de sorte à éviter les zones fréquemment ciblées par les pirates. Bien évidemment, cette obligation engendre d'énormes surcoûts. Sinon, ils sont obligés de faire appel à des gardes privés, ce qui présente certains avantages certes, mais aussi beaucoup d'inconvénients, tant pour les opérateurs que pour les pays riverains. Face à cette situation déplorable, le gouvernement des Seychelles a lancé un appel international. C'est en réponse à celui-ci que, d'une plate-forme ministérielle réunissant 22 états membres de la Communauté des états de l'Afrique de l'Est (EAC), du Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale (COMESA), de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) et de la Commission de l'Océan Indien (COI), et en présence de l'Union Européenne, est né le programme MASE. Financé par l'Union Européenne à hauteur de 37,5 millions €, il a été adopté en octobre 2010, dans le but d'appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action régional de sécurité maritime.

PE : Qu'en est-il de sa mise en œuvre ?

HAS : Mis en œuvre par les organisations régionales, le programme se base sur 5 résultats attendus :

Résultat 1: Spécifique à la Somalie et destiné à rétablir l'effectivité des institutions somaliennes ainsi que le dialogue inter-somalien (IGAD);

Résultat 2: Mise en œuvre des capacités légales (juridiques et judiciaires) au niveau national et régional pour l'arrestation, l'emprisonnement, le transfert, la détention et le jugement des pirates (EAC) ;

Résultat 3: Renforcement des capacités régionales de lutte contre le blanchiment d'argent, la piraterie et le financement des actes de piraterie (COMESA) ;

Résultat 4: Mise en place d'une « patrouille conjointe », en d'autres termes, coordination des activités opérationnelles des états de la région pour l'exécution de missions de sécurité maritime (COI) ;



Résultat 5: Facilitation de l'échange d'informations sur la situation maritime entre les états de la région (COI).

PE : Existe-t-il un lien entre les deux volets couverts par la COI ?

HAS : Les résultats 4 et 5 sont effectivement très imbriqués l'un sur l'autre. 9 pays sont concernés par ces derniers, dont :
- 5 membres de la COI (Madagascar, les Seychelles, l'Ile Maurice et la France à travers la Réunion)
- 4 états continentaux africains (la Somalie, le Djibouti, le Kenya et la Tanzanie).

Afin de suivre toutes les activités maritimes civiles dans une zone couvrant le sud-ouest de l'Océan Indien (de Bab-El-Mandeb au Cap de Bonne Espérance), et dans l'objectif de détecter toute situation anormale en mer, les deux résultats consistent à mettre en place un centre régional de fusion d'informations maritimes (dans le cadre du résultat 5), ce qui a été implanté à Madagascar.

Et c'est bien là l'enjeu de ce centre, qui dépasse le seul cadre de la lutte contre la piraterie, pour mettre fin à tout genre de trafic illicite dans le secteur maritime. Ensuite, le résultat 4 justifie la mise en place d'un centre régional de coordination opérationnelle, afin de planifier et d'animer la réponse opérationnelle à ces situations anormales, ce, en mobilisant les moyens disponibles des états régionaux partenaires. Au final, le but de ces deux résultats est de promouvoir l'échange et le partage d'informations maritimes, et ainsi, de permettre à tous les opérateurs de mieux connaître la zone et les menaces. Le lien entre les résultats 4 et 5 s'établit donc dans la promotion des opérations coordonnées entre les états, à la fois en déduisant des éléments et en intervenant avec les moyens de la zone.

PE : Quelles sont les perspectives de l'unité anti-piraterie de la COI?

HAS : Si les ressources proviennent de la mer, des dangers potentiels peuvent aussi en découler. Notre vision est de sécuriser nos zones maritimes, en assurant une parfaite collaboration entre les états ainsi qu'une coordination de leurs actions. Dans cette perspective, les états de la SADC, en particulier l'Afrique du Sud et le Mozambique, sont prochainement invités à s'associer au programme.

Propos recueillis par Monica RAHARIMALALA

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

COP22 : l'Afrique présente un front uni et plaide pour passer à l'action

Conférence de Marrakech sur le Climat

15 novembre 2016

Durant les deux semaines de la COP22, le Pavillon Afrique affiche un programme dense et varié (tables-rondes, conférences, rencontres bilatérales), qui décline les problématiques du changement climatique spécifiques au continent africain – adaptation et atténuation, industrialisation verte, agriculture, transports, santé, eau et assainissement



COP22 à Marrakech.

La 22e session de la Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, dite COP22, a ouvert ses portes, lundi 7 novembre 2016, à Marrakech, au Maroc.

Pour mieux plaider la cause et porter haut la voix de l'Afrique et de ses 54 pays, un Pavillon Afrique se dresse en zone bleue, au cœur de l'espace dévolu aux négociations de haut niveau et géré par les Nations Unies. Le pavillon est organisé conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine (CUA), la

Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Il incarne le front uni qu'entend présenter continent africain dans les négociations internationales, afin de mieux défendre ses intérêts et la détermination du continent à agir face aux enjeux du changement climatique.

C'est aussi un lieu de rencontres et un espace de débat et d'informations. Durant les deux semaines de la COP22, le Pavillon Afrique affiche un programme dense et varié (tables-rondes, conférences, rencontres bilatérales), qui décline les problématiques du changement climatique spécifiques au continent africain – adaptation et atténuation, industrialisation verte, agriculture, transports, santé, eau et assainissement, mais aussi biodiversité et innovation…, entre autres.

Aux premiers jours de la COP22, le Pavillon Afrique, dont l'architecture et le mur végétal font sensation au sein du village COP22, a notamment reçu la visite de la présidente de la COP21, par ailleurs ministre française de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat, Ségolène Royal, ainsi que celle de Salaheddine Mezouar, président de la COP22 et ministre des Affaires étrangères au Maroc. Plusieurs chefs d'Etat et hauts responsables africains sont également attendus sur les lieux, à l'occasion de la semaine de haut niveau de la COP22, notamment pour la Journée de l'Afrique, mercredi 16 novembre 2016.

Cette COP22 est la quatrième COP à se tenir sur le sol africain et la deuxième au Maroc. Une opportunité pour mettre l'accent sur les besoins et les propositions du continent, l'une des régions les plus vulnérables au monde face au changement climatique. Il lui est essentiel de veiller à ce que les ambitions et responsabilités mondiales établies en matière de lutte contre le réchauffement climatique soient révisées à la hausse, particulièrement à travers un financement planifié, pour encourager un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, conformément aux objectifs de développement du continent et ses priorités.

La COP22 entend surtout être la COP de l'action, celle qui engagera la mise en œuvre concrète des engagements entérinés dans l'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016.

http://www.temoignages.re/international/nouvelles-d-afrique/cop22-l-afrique-presente-un-front-uni-et-pla ide-pour-passer-a-l-action,88139

Tourisme

ileenilemag

Maurice : croissance touristique de 20% en octobre

16 novembre 2016



La fréquence de visite à l'île Maurice a atteint 130 000 en octobre dernier, comparativement à 109 000 en octobre 2015, soit une croissance record d'environ 20 %. Selon Xavier-Luc Duval, le Premier Ministre par intérim, L'industrie touristique participe d'une manière significative à la croissance de l'île. 21 000 voyageurs supplémentaires le mois dernier, en comparaison avec la même période en 2015, ont dégagé un revenu supplémentaire de Rs 1 milliard dans l'économie de Maurice. Si on additionne, le nombre du million de touristes a déjà été dépassé et entre janvier-octobre, le pourcentage des arrivées enregistre une croissance de 10,8 %, par rapport au même laps de temps l'an passé. En octobre, les marchés prioritaires touristiques ont réalisé des hausses massives dans les fréquentations. Ainsi, les touristes européens, principale source de la croissance des arrivées, est en hausse de 25 % en octobre, en comptant environ 80 000 visiteurs.

http://www.ile-en-ile-mag.com/maurice-taux-de-croissance-20-touristique-en-octobre/